

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Situations administratives des régularisation à plus de 70 %

SUR une cible globale de départ de 13 675 agents, ce sont 11 475 qui ont vu leurs dossiers aboutir à la Fonction publique. Ne restent à ce jour que 2 200 dossiers en instance de traitement au sein de l'administration centrale.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

EXÉCUTÉ à 77 % à la date du 31 décembre 2021, le plan de régularisation des situations administratives des agents de l'État est en voie d'aboutissement.

Sur une cible globale de départ de 13 675 agents, ce sont 11 475 qui ont vu leurs dossiers aboutir au sein de la Fonction publique depuis l'année 2019. Notamment sur les pans concernant les reclassements après stage, tous secteurs confondus de l'administration (voir tableau par ailleurs), pour les fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation régulièrement validée par le comité technique de mise en stage du ministère de la Fonction publique, et les recrutements des présalariés de tous les secteurs, notamment des agents publics émargeant au fichier solde dans le cadre du dispositif de l'allocation forfaitaire d'attente de recrutement, mis en place initialement pour remplacer le système des régies d'avances accordées au secteur de la Santé et de l'Éducation. Étant entendu que les situations administratives concernent également d'autres volets tels que les examens et concours, les titularisations, avancements et reclassements après stage dans la Fonction publique, les rappels de solde, et éventuellement l'arrimage au nouveau système de rémunération. En ce début 2022, seuls 2 200 dossiers attendent d'être régularisés à la Fonction publique.

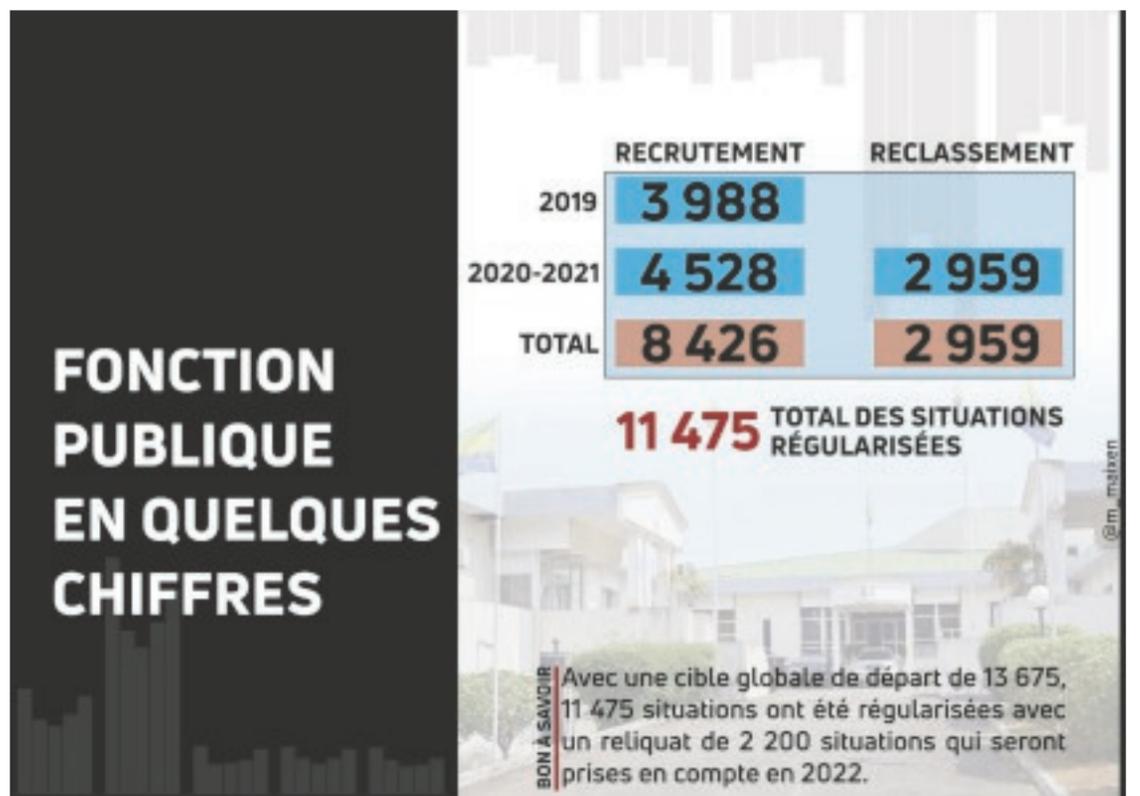
" Dès l'année 2019, nous avons entamé ce programme de régularisation avec une estima-

tion qui avait été faite pour quatre secteurs (Santé, Éducation nationale, Enseignement supérieur et Sécurité pénitentiaire). À la faveur du Conseil des ministres du 23 mars 2019, le chef de l'État nous avait instruits de régulariser prioritairement ces secteurs. Nous avons donc entamé la régularisation en 2019 avec ces volets-là ", indiquait la ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, au cours d'une conférence de presse, le jeudi 13 janvier dernier à Libreville. Ce qui avait donc permis de régulariser 3 988 situations : Éducation nationale (1 933), Santé (317), Enseignement supérieur (173) et Sécurité pénitentiaire (1 575). Puis, au terme des concertations issues du Forum de la Fonction publique (mars-août 2020), un nouveau plan d'action avait été entériné par le Conseil des ministres du 20 novembre 2020, concernant, cette fois-ci, les reclassements après stage, tous secteurs confondus de l'administration, le recrutement des présalariés de tous les secteurs, et le recrutement des diplômés d'écoles de formation aux spécialités et emplois de l'administration.

Ce nouveau plan, qui a démarré en janvier 2021 et concernait 9 687 situations (3 207 reclassements, 6 480 recrutements dont 3 285 diplômés d'écoles et 3 195 présalariés), a fait aboutir 7 487 dossiers (lire niveau d'exécution ci-contre). Soit un total de 8 426 recrutements au titre des exercices 2019-2020 et 2020-2021, et 2 959 reclassements au titre de l'exercice 2020-2021.



Face à la presse jeudi dernier, la ministre Madeleine Berre a expliqué en détail les différents niveaux des situations administratives.



s agents publics : un taux de

Le gouvernement a tenu ses engagements

F.S.L.
Libreville/Gabon

AFIN de garantir l'équilibre au plan social, et soucieux de l'équité, le gouvernement a tenu les engagements pris depuis 2019, en conformité avec les décisions issues des concertations avec les partenaires sociaux. Notamment en respectant les régularisations décidées lors des Conseils des ministres du 23 mars 2019 pour les présalaires des 4 secteurs prioritaires, soit 3 988 recrutements, et ensuite, ceux issus du plan de régularisation adopté lors du Conseil des ministres du 20 novembre 2020.

La conférence de presse de la ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, du 13 janvier dernier a été importante à plus d'un titre. Car, il était primordial d'édifier l'opinion publique sur le respect des engagements pris par le gouvernement depuis 2019, face à la désinformation véhiculée par certains partenaires sociaux.

Toujours à l'écoute des syndicats, le gouvernement a recueilli les avis



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

de toutes les parties en organisant le Forum de la Fonction publique qui a vu la participation de plus de 800 agents et partenaires sociaux, et qui a abouti à 144 recommandations. Celles-ci ont, d'ailleurs, fait l'objet d'une concertation approfondie de février à août 2020 dans le cadre du comité de pilotage mis en place par arrêté du Premier ministre. Ce comité de pilotage, présidé par la ministre de la Fonction publique, est composé de quatre représentants des partenaires sociaux qui en assurent la vice-présidence. La Cosynap et le Sena en sont membres.

Ensuite, les concertations de mars à août 2020, qui avaient pour but d'examiner les 144 recommandations et de les traduire en propositions réalisables à court, moyen ou long termes, ont abouti à 66 propositions, dont 31 ont été adoptées dans le plan d'action entériné par le Conseil des ministres du mois de novembre 2020. En accord avec les partenaires sociaux, le gouvernement a validé le principe de la progressivité du plan de régularisation en fonction de la soutenabilité financière de l'État. " Or, on constate que les partenaires sociaux refusent de pour-

suivre le dialogue social, dans le cadre de la concertation mise en place de façon commune, pour privilégier les grèves, alors même que tous les aspects des régularisations des situations administratives (recrutements, présalaires, sorties écoles, reclassements, avancements automatiques, titularisations, rappel des soldes, arrimage des pensions) ont fait l'objet des discussions au sein du comité de pilotage ", a déploré, jeudi dernier, la ministre Madeleine Berre.

En concertation avec les partenaires sociaux et sur la base des propositions du forum de la Fonction publique, le gouvernement a bénéficié de l'assistance technique d'un expert du Bureau international du travail (BIT). Les travaux de cet expert ont démarré. Il travaille d'ailleurs avec tous les partenaires sociaux. L'atelier de validation devrait se tenir d'ici à la fin du trimestre 2022.

Situation administrative en bref 3 988

C'est le nombre des situations régularisées dans les secteurs prioritaires, avec notamment 317 agents pour le secteur de la Santé, 1933 (Éducation nationale), 173 (Enseignement supérieur) et 1575 (Sécurité pénitentiaire).

7 487

C'est le nombre d'agents publics de l'État dont les situations administratives ont été régularisées en 2021, sur les 9 687 cas initialement prévus. Il reste 2 200 cas à traiter pour 2022.

11 475

C'est le nombre d'agents publics de l'État dont les situations administratives ont été régularisées depuis l'année 2019. Soit, 3 988 pour les recrutements des présalariés dans les secteurs prioritaires durant l'année 2019, 4 528 (recrutements des sorties écoles et présalaires) durant 2020-2021, et 2 959 pour les reclassements durant 2020-2021.

Par F.S.L.

x d'exécution du plan de régularisation

Niveaux d'exécution : juste 23 % pour y arriver

I.1
Libreville/Gabon

UN des points cruciaux du forum de la Fonction publique convoqué du 8 au 10 janvier 2020, l'exécution du plan de régularisation des agents de l'État a démarré début 2021 dans sa seconde phase. Ce deuxième plan hors secteurs prioritaires (Éducation, Santé...) concernait 9 687 agents publics répartis comme suit : 3 207 situations de reclassement, 6 480 situations de recrutement dont 3 285 diplômés d'écoles et 3 195 présalariés.



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Dans le détail, les données de la Fonction publique indiquent 2 959 dossiers de reclassement traités fin décembre 2021 sur les 3 207 reçus. Soit un taux de réa-

lisation de 92 %. Sur le plan des recrutements, 4 528 dossiers sur les 6 484 retenus ont été traités dans le même intervalle par les services compétents de la Fonc-

tion publique et de la Solde, soit un taux d'exécution de 70 %. En tenant compte de toutes ces réalisations dans le suivi des recommandations du Forum de la Fonction publique, soit un total de 7 487 de situations administratives régularisées pour un volume départ de 9 687 agents fin décembre 2021, l'on aboutit à un taux de réalisation globale de 77 %. Ne reste qu'un taux de 23 %, concernant 2 200 agents publics en instance de traitement courant 2022, assure-t-on du côté du ministère de la Fonction publique.